La réception du droit anglais

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Comment le droit anglais est arrivé

La deuxième Charte ne s'est pas bornée à instituer un tribunal. En enjoignant à la cour de rendre la justice à la manière des juridictions anglaises, elle est devenue le vecteur de la réception du droit anglais dans les Établissements des Détroits (Straits Settlements). Les tribunaux du XIXe siècle ont jugé que la Charte avait introduit dans les Établissements des Détroits le droit anglais tel qu'il existait en 1826, dans la mesure où il était applicable aux circonstances locales.[1] La date du 27 novembre 1826 est ainsi devenue la date butoir de la réception des lois anglaises d'application générale : les lois adoptées en Angleterre après cette date ne s'appliquaient à Singapour que si elles y étaient expressément étendues ou reçues par une autre voie.

La réception par charte était caractéristique des colonies britanniques de l'époque. Elle donnait d'un seul coup aux colons et aux marchands un système juridique complet : la common law des contrats, de la responsabilité délictuelle et des biens, les principes de l'equity, le droit des trusts et la procédure des juridictions anglaises. Pour une communauté marchande dont les figures de proue venaient de Grande-Bretagne et dont le commerce était financé depuis Londres, c'était un avantage décisif. On pouvait rédiger des contrats, tirer des lettres de change et recouvrer des créances selon un droit que les marchands et leurs mandants connaissaient.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Une réserve : religions, mœurs et coutumes

La réception comportait une réserve. La Charte prescrivait à la cour d'exercer sa compétence ecclésiastique « so far as the several Religions, Manners, and Customs of the Inhabitants of the said Settlement and Places will admit ».[2] À partir de cette disposition et d'autres semblables, les tribunaux ont dégagé un principe : le droit anglais devait être adapté dans son application à Singapour afin de ne pas causer d'injustice ni d'oppression aux habitants, compte tenu de leurs religions, usages et mœurs, en particulier en droit de la famille.[3] Dans certaines affaires anciennes, le droit anglais fut ainsi modifié par le droit coutumier chinois, malais et hindou, et certains usages locaux acquirent force de loi.[4]

Cette réserve comptait pour les communautés marchandes asiatiques. Les questions de mariage, de succession et de validité des trusts familiaux étaient tranchées au regard des coutumes chinoises, musulmanes et hindoues. Les tribunaux ont élaboré sur la famille chinoise et son patrimoine une jurisprudence sans équivalent en Angleterre. Le droit anglais des trusts, adapté à la pratique chinoise consistant à affecter des biens au culte des ancêtres, est devenu un terrain de contentieux qui a façonné la transmission des fortunes familiales chinoises dans les Établissements des Détroits. Le droit singapourien moderne des trusts et la pratique de la structuration patrimoniale, étudiés dans la partie E, trouvent leurs racines dans ces affaires.

Étude de cas : les trusts ancestraux et les limites de la réception

La pratique chinoise consistant à affecter des biens au culte des ancêtres illustre la tension entre le droit anglais et la coutume locale. Un testateur chinois des Établissements des Détroits prescrivait souvent qu'une maison ou un autre bien soit conservé à perpétuité, que ses revenus servent aux rites du culte des ancêtres et que le bien ne soit jamais vendu. En droit anglais, un tel trust soulevait deux difficultés. Un trust poursuivant un but non caritatif était en principe nul. Une disposition immobilisant des biens pour une durée indéfinie heurtait en outre la règle contre les perpétuités (rule against perpetuities).

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Dans l'affaire *Yeap Cheah Neo v Ong Cheng Neo*, tranchée par le Privy Council en 1875, la question parvint devant la plus haute juridiction de l'Empire. Le Privy Council jugea que la règle anglaise contre les perpétuités s'appliquait dans les Établissements des Détroits et que le culte des ancêtres ne constituait pas un but caritatif au sens du droit anglais. La disposition était donc nulle dans la mesure où elle enfreignait la règle.[5] La décision montrait les limites de la réserve en faveur des coutumes locales : les tribunaux voulaient bien adapter le droit anglais de la famille aux pratiques asiatiques, mais ils ne suspendaient pas les règles fondamentales du droit anglais des biens.

L'affaire eut des conséquences pratiques durables. Les familles chinoises adaptèrent leurs dispositions à la règle et recoururent à des structures de durée limitée, à des sociétés puis, au XXe siècle, à d'autres véhicules pour détenir le patrimoine familial sur plusieurs générations. La tension entre le souhait de conserver indéfiniment une fortune au sein de la famille et l'exigence du droit de limiter de tels montages traverse toute l'histoire de la structuration patrimoniale à Singapour. Le Civil Law Act introduisit plus tard une durée légale de perpétuité. Le droit moderne des trusts de Singapour, étudié dans la partie E, offre aux constituants une grande souplesse. Les préoccupations auxquelles le Privy Council répondait en 1875, à savoir la circulation des biens et les droits des générations futures, restent néanmoins au cœur de l'analyse de toute structure familiale de long terme.

Le droit commercial : une seconde réception

La réception de 1826 présentait une lacune. Le droit commercial anglais évolua rapidement au XIXe siècle grâce à des lois sur les sociétés, les lettres de change, la vente de marchandises et les assurances. Adoptées après 1826, ces lois ne s'appliquaient pas dans les Établissements des Détroits. La législation coloniale combla cette lacune par une seconde réception. Une ordonnance de droit civil disposa que, dans les questions de droit commercial (sociétés de personnes, personnes morales, banques et activité bancaire, mandants et mandataires, transporteurs terrestres et maritimes, assurance maritime et droit commercial en général), le droit applicable serait le même qu'en Angleterre à la période correspondante.[6]

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Cette seconde réception eut une conséquence remarquable. Elle importait le droit commercial anglais de manière continue, de sorte que les évolutions du droit commercial anglais s'appliquaient automatiquement dans les Établissements des Détroits, puis à Singapour. Le droit commercial de la colonie évoluait au même rythme que celui de Londres, le centre financier de l'Empire. Les marchands et les banques de Singapour opéraient selon les mêmes règles que leurs contreparties londoniennes, ce qui réduisait le risque juridique et les coûts de transaction. La disposition resta en vigueur après l'indépendance et rendit le droit commercial anglais directement applicable dans la République jusqu'en 1993.

L'Application of English Law Act 1993

Cette réception sans limite du droit anglais engendrait de l'insécurité. Il était souvent difficile de savoir quelles lois anglaises s'appliquaient à Singapour. De plus, la réception continue du droit commercial anglais signifiait que le droit d'un État indépendant évoluait au gré des décisions du Parlement de Westminster. L'Application of English Law Act 1993 a mis fin à cette situation.

La loi dispose que la common law anglaise, y compris les principes et règles de l'equity, continue de faire partie du droit de Singapour dans la mesure où elle en faisait partie immédiatement avant le 12 novembre 1993.[7] La common law reste en vigueur dans la mesure où elle est applicable aux circonstances de Singapour et de ses habitants, sous réserve des adaptations que ces circonstances peuvent exiger.[8] Les lois anglaises ne s'appliquent que si elles figurent à la First Schedule, avec les adaptations nécessaires. Les lois locales priment les textes anglais incompatibles.[9] La loi a abrogé la section 5 du Civil Law Act, vecteur de la réception continue du droit commercial, sous réserve de dispositions transitoires pour les procédures engagées avant le 12 novembre 1993.[10]

La loi a clos le chapitre colonial de la réception. Depuis 1993, le droit singapourien est un système de common law à part entière. Il s'appuie sur les précédents anglais et du Commonwealth en tant qu'autorités persuasives et développe sa propre jurisprudence. Les décisions judiciaires anglaises continuent d'exercer une forte influence et sont considérées comme hautement persuasives.[11] Pour les entreprises

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

internationales, cette combinaison est attrayante : un cadre de common law familier, un corpus de précédents locaux adapté aux besoins d'une place commerciale asiatique et des tribunaux qui dialoguent avec les autorités anglaises, australiennes et d'autres pays du Commonwealth.

Idée reçue

On suppose souvent que le droit singapourien est le droit anglais. Les deux partagent une origine commune, ce qui explique que les précédents anglais restent persuasifs devant les tribunaux de Singapour. Depuis l'Application of English Law Act 1993, toutefois, les lois anglaises ne s'appliquent que si elles sont énumérées dans la loi, et la common law anglaise ne s'applique que dans son état au 12 novembre 1993, sous réserve des circonstances locales. Les tribunaux de Singapour ont développé leurs propres positions dans de nombreux domaines du droit des contrats, des trusts et du droit commercial. Un contrat régi par le droit singapourien doit être analysé selon le droit singapourien, les autorités anglaises servant de guide.

Notes

1. Les arrêts de principe sont *R v Willans* (1858) 3 Ky 16 et *Yeap Cheah Neo v Ong Cheng Neo* (1875) LR 6 PC 381. Voir aussi l'analyse de Kevin Y.L. Tan, « The Second Charter », *Singapore Law Gazette*, 15 avril 2026. ↩
2. Kevin Y.L. Tan, « The Second Charter of Justice and the First Recorder (Part 1) », *Singapore Law Gazette*, mars 2023, citant la Charte. ↩
3. Wikipedia, « Sources of Singapore law » (consulté en septembre 2026) : le droit anglais « should be modified in application to Singapore so as not to cause injustice or oppression to the indigenous people », eu égard « to their religions, usages and manners ». ↩
4. Wikipedia, « Sources of Singapore law » (consulté en septembre 2026) : « in certain early cases English law was modified by Chinese, Malay and Hindu customary law, and some native usages or customs acquired the force of law ». ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

5. *Yeap Cheah Neo v Ong Cheng Neo* (1875) LR 6 PC 381. ↩
6. La disposition trouve son origine dans la Civil Law Ordinance de 1878 et devint ensuite la section 5 du Civil Law Act (Cap 43) ; la liste des matières et la formule de la « corresponding period » sont résumées d'après la littérature secondaire, en particulier l'article consacré à la section 5 du Civil Law Act dans l'*Anglo-American Law Review*, vol. 17, p. 251. ↩
7. Application of English Law Act 1993, section 3(1), Singapore Statutes Online (consulté en septembre 2026). ↩
8. Application of English Law Act 1993, section 3(2), Singapore Statutes Online (consulté en septembre 2026). ↩
9. Application of English Law Act 1993, sections 4(1) et 4(3), Singapore Statutes Online (consulté en septembre 2026). ↩
10. Application of English Law Act 1993, section 6, Singapore Statutes Online (consulté en septembre 2026). ↩
11. Wikipedia, « Sources of Singapore law » (consulté en septembre 2026) : les précédents judiciaires anglais « continue to exercise a strong influence on the legal system and are regarded as highly persuasive ». ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.